50-03

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Le 20 novembre 1963

A : Monsieur A.C. Gilpin, Deputy Chief of Civilian Operations

Du : Conseiller Juridique Principal

Objet : Cas Hellquist.-

1. Suite à l'entretien que nous avons eu hier relativement au cas repris en marge, j'ai l'avantage de vous confirmer qu'a la Cour d'Appel d'Elisabethville, il existe au moins un poste vacant de Conseiller.

2. Présentement, ce poste est comblé, à titre provisoire, par M. Roger Boncy, président du tribunal de Première Instance d'Elisabethville, qui remplit en même temps la fonction de Conseiller-adjoint à la dite Cour d'Appel.

3. J'estime que sans pour autant demander au Gouvernement congolais de revenir sur sa décision relative au non-renouvellement du contrat de M. Hellquist comme Conseiller à la Cour d'Appel de Léopoldville, une démarche personnelle du Chef des Opérations Civiles auprès du Ministre de la Justice, voire du Premier Ministre, peut avoir des chances de succès de nommer M. Hellquist à la même fonction à Elisabethville.

SHA/cc

50-03

CIV.OPS/1557/63 Le 20 novembre 1963

Monsieur S. Laurent, Conseiller principal en magistrature

S. Habib Ahmed, Chef des Opérations civiles

Rapport trimestriel

Je vous remercie de votre mémorandum du 18 novembre. Je comprends les raisons du retard de la présentation de votre rapport trimestriel et serai heureux de le recevoir au cours de ~~la~~ cette semaine ~~en cours~~.

Je vous souhaite la bienvenue à l'occasion de votre retour et espère que vous avez profité d'un repos bien mérité.

1557

20 November 1963

For translation, please

To: Mr. Laurent

Thank you for your memo of 18 November. I appreciate the reasons for the delay in the submission of your quarterly report and look forward to receiving it during the course of the current week.

May I extend to you my welcome upon your return from leave and I hope you have had a well earned rest.

ROUTING SLIP

FOR INFORMATION mu 19/11

Mr. Ahmed 214

~~Mr. Brooks~~

Mr. Trisciuzzi 262

~~Mr. Pichler~~

Miss Comsell 271

50-03

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

NOV 18 1963

ACTION

TO: Mr. Gilpin
1
2
☐ - Action Completed
☐ - Acknowledged
☑ - No Action Required
INITIALS

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Le 18 novembre 1963

Au : Chef des Opérations Civiles

Du : Conseiller Juridique Principal

Objet : Retour de Congé. Rapport trimestriel (Circular No 94).-

1. Le Conseiller Juridique Principal présente ses compliments à Monsieur le Chef des Opérations Civiles de l'ONUC et a l'avantage de porter à sa connaissance que, revenu de congé le 14 novembre à 0800heures, il a repris service le même jour.

2. Prie Monsieur le Chef des Opérations Civiles de bien vouloir noter que le retard mis à lui soumettre le rapport trimestriel sur les activités des services judiciaires au Congo, auxquelles participe largement l'ONUC, est uniquement dû à mon absence de Léopoldville du 26 septembre au 14 novembre 1963.

Le dit rapport étant en voie de préparation lui parviendra au cours de cette semaine.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION
IN THE CONGO

NOTE PORTANT EN
LEOPOLDVILLE
KOMBUNTE DU CONGO
CABLE ONUC LEOPOLDVILLE

L-170/63

18 November 1963

To : Mr. R. Bunche, Under-Secretary in charge of Congo Civilian Affairs

From : S. Habib Ahmed, Chief, Civilian Operations

Subject : Candidates for vacant posts in the Congo Programme

1. I am writing with further reference to my letter of 1 November concerning candidates for various posts suggested by Prime Minister Adoula in his letter 3082 of 22 October 1963.

2. We await information from the Office of Personnel on the availability of the three candidates suggested for the Bureau of Economic Coordination. As regards the other candidates included in the list attached to the Prime Minister's letter, our recommendations are as follows:

SADEK AYOUBI. Enclosed is a copy of Mr. Cockerwell's memo dated 5 November recommending the recruitment of Mr. Sadek Ayoubi for one of the two posts of experts provided for in the Programme for 1964 for parastatal organizations. These posts are proposed to be financed by U.S. assistance funds.

LYON TANTARIA, ASSAD MAHASSEN and KAMAL ABUD. In connection with these three candidates, I enclose a copy of memo from the Acting Legal Adviser, Mr. H. Sadr, recommending their consideration for specific posts included in the 1964 programme.

3. This leaves the candidacy of Mr. FARAH ZOUEIN to be dealt with and I shall send you our recommendations on him shortly.

cc: Mr. J. Schwalbach, Chief of Civilian Personnel

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

5 November 1963

To : Mr. S. Habib Ahmed
Chief of Civilian Operations

From : Gustav Cederwall
Controller of Public Finance

Subject : Mr. Sadek Ayoubi

I was very glad to have your note Civ.Ops 1466/63 of 1st November with the proposal about the recruitment of Mr. Ayoubi who seems to have excellend qualifications. In addition to the information attached to your note I have had the best recommendations from Mr. Tomé who knows him personally. He would certainly be of the greatest value to the Ministry of Finance where he could be put to practically any division. Considering the most urgent needs of the Ministry I would propose that he is recruited for the Treasury Division as expert on the parastatal Institutions.

I would be most grateful if HQ could be induced to proceed with the recruitment as quickly as possible and provide us with the necessary documents for his clearance with the Congolese authorities.

50-03

NOV 6 1963

ACTION 214

TO: Mr. Ahmed
1
2
3
☐ Action Completed
☐ - Acknowledged
☐ - No Action Required
INITIALS

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO **UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO**

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Le 5 novembre 1963

A : M. S. Habib Ahmed, Chef des Opérations Civiles

De : Gamal M. Badr, Conseiller Juridique Principal a.i.

Objet : Candidats à la Magistrature.

En réponse à votre note du 1er octobre, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous mon avis quant aux postes que les trois candidats en question pourraient occuper :

1. Leon Zammaria : Ce juriste jouit dans les pays du Moyen Orient d'une excellente réputation. Il a derrière lui une carrière remarquable dans la profession d'avocat, couronnée de plusieurs nominations aux postes ministériels de son pays. Il pourrait avantageusement assumer les fonctions de procureur général, de conseiller à la Cour Suprême ou de président de Cour d'appel.

2. Assad Mahassen : Monsieur Mahassen est un juriste consommé ayant occupé la chaire de droit civil à l'Université de Damas. Il a milité pendant longtemps comme avocat, avec grand succès et a successivement occupé plusieurs postes de Ministre et d'Ambassadeur. C'est un excellent élément qui pourrait occuper dans la magistrature congolaise un poste de procureur général, de président de Cour d'Appel ou de conseiller à la Cour Suprême.

3. Kamal Abed : Ce candidat a une longue carrière à la police syrienne et porte, outre la licence en droit, un grade universitaire en criminologie, mais n'a jamais exercé les fonctions de magistrat ou la profession d'avocat. Son choix, d'après les résumés annexés à votre note, parait être de préférence la police ou le Ministère de l'Intérieur. S'il est recruté pour la magistrature, il pourrait occuper un poste de substitut ou de procureur.

personnel file
attached

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Le 5 novembre 1961

A : M. S. Habib Ahmed, Chef des Opérations Civiles

De : Gamal F. Saar, Conseiller Juridique principal p.i.

Objet : Candidats à la Magistrature.

En réponse à votre note du 1er octobre, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous mon avis quant aux postes que les trois candidats en question pourraient occuper :

1. Leon Zamarie : Ce juriste jouit dans les pays du Moyen Orient d'une excellente réputation. Il a dernièrement une carrière remarquable dans la profession d'avocat, couronnée de plusieurs nominations aux postes ministériels de son pays. Il pourrait avantageusement assumer les fonctions de procureur général, de conseiller à la Cour Suprême ou de président de Cour d'appel.

2. Assad Lahadeen : Monsieur Lahadeen est un juriste compétent ayant occupé la chaire de droit civil à l'Université de Beyrouth. Il a milité pendant longtemps comme avocat, avec grand succès et a successivement occupé plusieurs postes de Ministre et d'Ambassadeur. C'est un excellent élément qui pourrait occuper dans la magistrature congolaise un poste de procureur général, de président de Cour d'Appel ou de conseiller à la Cour Suprême.

3. Kamal Abad : Ce candidat a une longue carrière à la police syrienne et porte, outre la licence en droit, un brevet universitaire en criminologie, mais n'a jamais exercé les fonctions de magistrat ou la profession d'avocat. Son cas, d'après les résumés annexés à votre note, paraît être de compétence de la police ou le Ministère de l'Intérieur. S'il est recruté pour la magistrature, il pourrait occuper un poste de substitut ou de procureur.

personnel file
attached

~~I 110/2~~
35-02

L-152/63 1 November 1963

Dr. M. Bancha, Under-Secretary in charge of Congo Civilian Affairs
S. Habib Ahmed, Chief, Civilian Operations

Candidates for Bureau of Economic Coordination

I enclose copy of letter N° 3062 dated 30 October from the Prime Minister suggesting names of several candidates who might be considered for filling various posts in the Congo under the technical assistance programme.

I have already cabled you the names of the first three candidates on the list who are suggested for the post of the Director of the Bureau of Economic Coordination. As regards the remaining five candidates, I shall submit to you in due course our recommendations about them in relation to the expert posts in the programme for 1964 for which they might be considered.

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

35-02

INDICATE PRIORITY	LTF		SVC Service		FFFFF Routine		SSSSS Priority		PRIORITE NATIONS	

Priorite Nations traffic is strictly limited.

N R

(Address as)

UNATIONS NEW YORK

(TEXT & SIGNATURE) Insert prefix &/or number as required USE DOUBLE SPACING.

ONUC 6237 QUNCHE FROM AHMED. UPON SUGGESTION OF BARAKAT, ADDULA HAS ASKED US TO EXPLORE AVAILABILITY OF FOLLOWING PERSONS FOR POST OF DIRECTOR OF BUREAU OF ECONOMIC COORDINATION. CHAFIC ANDRASS, DIRECTOR GENERAL OF GRAYAB BANK; YASSAR BITTAR, VICE GOVERNOR, CENTRAL BANK OF SYRIA; NASSEL CAYARI, DIRECTOR GENERAL OF ARAB WORLD BANK. ALL THREE ARE SYRIAN NATIONALS AND ON THE BASIS OF INFORMATION BY BARAKAT SEEM WELL QUALIFIED. WOULD BE GRATEFUL YOUR ASKING PERSONNEL TO OBTAIN FULL PARTICULARS OF ALL THREE CANDIDATES THROUGH RESREP IN DAMASCUS AND APPROXIMATE DATE BY WHICH EACH OF THEM WOULD BE AVAILABLE IF SELECTED.

cc: Mr. Dorsinville
Mr. Sh Schoellkopf

.E. BY:

Drafted by : Ahmed
Authorized :
Date : 30.10.62

50-03

SHA/cc

CIV.OPS/1472 Le 1er novembre 1963

Monsieur G. Badr, Conseiller juridique

G. Habib Ahmed, Chef des Opérations civiles

Candidats

Veuillez trouver ci-joint des précisions résumées au sujet des trois candidats pour recrutement au sein du Programme d'assistance technique des Nations Unies au Congo dans le domaine de la magistrature.

Après avoir étudié ces données, je vous serais reconnaissant de m'informer des postes qu'ils pourraient remplir, compte tenu, évidemment, de leur disponibilité.

50-53 AB/jp

19 November 3.

THROUGH: Mr. Trisciuzzi

Headquarters, New York (Personnel-Civilian Operations)

Judiciary

..... We enclose Personal History form duly filled by Mr. Yahya M. Kheir El Dine (UAR) which has been received directly from the applicant.

..... We also enclose the evaluation of Mr. Gamal Badr, Acting Senior Consultant, Judiciary, on this candidate. Under the circumstances, we would appreciate your including Mr. Kheir El Dine's name on your list of candidates for the Judiciary for eventual consideration when budgetary clearance for this project is given.

We are retaining in our files photocopies of this candidate's "Licence en Droit" and "Diplôme de Droit Comparé" which were attached to his application.

cc: Mr. A.C. Wilpin
Mr. G.M. Badr

INFO. COPY 232

Action To.....

File No.

14 novembre 1963

TO: Mr. G. Fulcheri, Deputy Chief of Civilian Personnel

FROM: Gamal M. Badr, Sr Consultant a.i.

SUBJECT: Candidate for Judiciary

I acknowledge receipt of your memorandum of 13 November 1963, and have examined the Personal History form presented by Mr. Yahya M. Kheir El Dine, whom I consider most suitable for a post in the Congolese judiciary.

Mr. Kheir El Dine obtained, after his LL.B., post-graduate degrees in comparative law and in Public law. He was for many years Government's attorney before the Mixed Courts of Egypt, whose judicial language was French.

I can heartily recommend Mr. Kheir El Dine for a post corresponding to his qualifications and his years of service.

..... I am returning to you, herewith, Mr. Kheir El Dine's Personal History form and related documents.

50-53

ACG/mep

CIV.OPS./1539/63

CONFIDENTIAL

18 November, 1963

To: Mr. J. Schoellkopf
Chief, Civilian Personnel

From: S. Habib Ahmed
Chief, Civilian Operations

Subject: Mr. Séjour Laurent, reclassification

Please refer to your memorandum of 12 October.

I note Headquarters' decision against a double jump promotion for Mr. Laurent and, as already indicated to you, I agree with this. However, I cannot agree with the suggestion that no action should be taken at all. Since Mr. Laurent's original grading, he has assumed the additional responsibilities of being our Principal Adviser on the Magistrature. On these grounds alone, I would recommend his reclassification to P-5. The fact that the Congolese Government may, eventually, take over the judiciary group, should not be allowed to stand in the way.

Mr. Laurent is ready to sign his contract with the title of "Conseiller principal à la Justice auprès du Chef des Opérations civiles de l'ONUC" and "Conseiller juridique auprès du Ministère de la Justice."

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

12 October 1963

CONFIDENTIAL

TO: Mr. S. Habib Ahmed, Chief, Civilian Operations

FROM: Jacques Schoellkopf, Chief of Civilian Personnel

SUBJECT: Mr. Séjour Laurent - Reclassification

Headquarters has replied to our recommendation to reclassify Mr. Laurent from P4/5 to P6, as follows:

> "Quite aside from the fact that we could not agree to a double jump of this type, we would be reluctant to take any action towards revising Mr. Laurent's grade level at this time. To do so would prejudge the issue for the Congolese Government, which, as it is understood, will take over the judiciary group in 1964. The Office of Legal Affairs has been consulted about this question and they are in agreement with our view."

They also state they would be pleased if Mr. Laurent signed his contract. Further, in view of the fact that Mr. Laurent has refused to sign his contract because he is in disagreement with the title it carries (Conseiller Juridique d'Assemblée législative ou Juge de tribunal de Première Instance), they would have no objection if ONUC wished to revise Mr. Laurent's title to that of Legal Adviser to the Ministry of Justice.

also cons. prec. l'ONUC.

Mr. Séjour
10/10.

50-03

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

NOV 1963

ACTION

TO: Mr. Gilpin
1
2
3
☐ - Action Completed
☐ - Acknowledged
☐ - No Action Required
INITIALS

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

File

Le 18 novembre 1963

Au : Chef-Adjoint des Opérations Civiles

Du : Conseiller Juridique Principal

Objet : Recrutement d'un archiviste en chef, poste prévu au programme 1964-65.-

1. Par note du 5 novembre 1963 à M. Gamal M. Badr, acting senior consultant, Judiciary, pendant mon absence, il est dit que la candidature et le dossier de M. Gérard Laurent au poste d'Archiviste en Chef au Ministère de la Justice, ont été soumis, avec recommandation de ce Ministère, au Siège de New York qui a répondu comme suit :

> "We are not aware of the existence of such a post nor "do we have the relevant job description. Off hand, "Mr Gérard Laurent seems to be a rather marginal "candidate, and we are sure that we could find better "qualified candidates, when and if recruitment for "this post is undertaken."

2. J'ai l'avantage de vous rappeler que le poste d'Archiviste en Chef au Ministère, a été réclamé de manière urgente par ce dernier et approuvé par l'ONUC au programme de 1964-65, en même temps que le poste d'Inspecteur des services judiciaires. D'ailleurs, au tableau récapitulatif des experts - projet 50-03 - 1964 - dont copie m'a été expédiée, ce poste est porté sous la rubrique "Archivist specialist" avec la mention "vacant".

3. Avant de reprendre avec le Ministre de la Justice les problèmes de l'ajustement et de la mise en oeuvre du programme de 1964-65, j'aimerais être nettement fixé sur les intentions de l'ONUC quant à l'exécution de ce programme.

4. D'autre part, j'estime qu'il n'est pas superflu de signaler d'ores et déjà, la tendance nettement marquée des magistrats belges de profiter de cette période d'indécision pour essayer de saboter tout le travail réalisé au Congo - et dans le domaine de la Justice particulièrement - par l'Organisation des Nations Unies.

Ceci fera l'objet d'un rapport spécial et confidentiel que j'adresserai bientôt au Chef des Opérations Civiles.

Discussed with Laurent 19/11.
Explained that vacant posts
in 64/65 programme cannot be
filled till funds assured.
ACS.
20/11

AB/jp

√D-03

13 November 1963.

TO: Mr. G.M. Badr, Acting Senior Consultant, Judiciary

FROM: Gualtiero Fulcheri, Deputy Chief of Civilian Personnel

SUBJECT: Candidate for Judiciary

Enclosed herewith please find personal history form accompanied by three photocopies of certificates in respect of Mr. Yahya M. Kheir El Dine (UAR) who appears to be a suitable candidate for the Judiciary.

This application was received directly from the candidate and before forwarding it to Hq. NY, we would appreciate it if you would kindly let us have your comments as to the suitability of Mr. Kheir El Dine.

NOV 14 1963

INFO COPY 232

cc: Mr. A.C. Gilpin

File No.

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

CODE

INDICATE PRIORITY	S V C Service	FFFFF Routine	SSSSS Priority	PRIORITE NATIONS

Priorité Nations traffic is strictly limited.

JD-03

N R

Address(es)

ONUC

BUKAVU

(TEXT & SIGNATURE) insert prefix & / or number as required USE DOUBLE SPACING.

CIV-BU/443 PODESTA SAFA BUKAVU DE BADR STOP
VOTRE BULE 1062 PROCURAL TENU AU COURANT A PRIS MESURES
NECESSAIRES ET A CONTACTE AUTORITES HIERARCHIQUES GENDARMERIE
STOP VOUS FERA PARVENIR RESULTAT DEMARCHES.

cc: Mr. Gilpin
Mr. Badr

T. O. R.

T. O. D.

BY

Drafted by : M. Badr

Authorized : M. Gorgé

Date : 12.11.63

250 x 200 — Imp. Plateau 11267

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

CODE

INDICATE PRIORITY	S V C Service		F F F F F Routine		S S S S S Priority		PRIORITE NATIONS	

Priorité Nations traffic is strictly limited.

50-53

N R

Address(es)

ONUC

LULUABOURG

(TEXT & SIGNATURE) insert prefix & / or number as required USE DOUBLE SPACING.

CIV-LU/114 JERKOVIC PROCUREUR D'ETAT SAITAS DE BADR STOP VOTRE UNCLAS U/N PROCURAL TENU AU COURANT A PRIS MESURES NECESSAIRES STOP VOUS FERA PARVENIR RESULTATS.

cc: Mr. Gilpin
Mr. Badr

T. O. R.

T. O. D.

BY

Drafted by : M. Badr

Authorized : M. Gorgé

Date : 12.11.63

2500 x 200 — Imp. Plateau 11267

50-03

SE/NT.-
RÉPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 12 novembre 1963.-

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

B. P. 3137
LÉO-KALINA

Monsieur le Chef des Opérations
Civiles de l'O. N. U. C. A
LEOPOLDVILLE.-

Gielbin 232

(1) N° 2771/E.8/50.-

Objet : Dossier SCHUCHERMAN

Monsieur le Chef des Opérations Civiles,

Subsidiairement à la lettre n°1033/E.8/50 du 30 août 1963, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur Deschereau Georges, Ex-Aide Subalterne au Secrétariat d'Etat à Léopoldville, a cessé le service le 25 août 1963.-

Veuillez agréer, Monsieur le Chef des Opérations Civiles, l'assurance de ma considération très distinguée.-

LE SECRETAIRE GENERAL,
M. LIKONGO.-

50-53

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO **UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO**

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Seen by S. H. A.

Discussed Fri 15/11

On 9 November 1963

To : Mr. S. Habib Ahmed, Chief of Civilian Operations

From : Gamal M. Badr, Sr Consultant a.i.

Subject : Transferable half of the M.S.A.

1. Refering to the above-mentioned subject, it has been rumoured that as from January 1964, the whole of the M.S.A. will be payed in Congolese francs, thus abolishing the existing facility for the transfer in dollars of 50% of the M.S.A.

2. This decision if forthcoming, may not be of major consequence to those staff members who are paid in hard currency. Yet, it shall have a dire effect on a number of experts, including the majority of UNOC magistrates whose salaries are payable solely in Congolese francs and in their national currencies which are not convertible. You will well appreciate that the one and only source of hard currency for these staff members is the transferable half of the M.S.A.

3. The magistrates in question depend entirely on the above-mentioned transfer of funds for their various vital expenses in hard currency, such as : medical care not covered by health insurance, purchases of medicines and other essential items not available in Léopoldville, children's educational expenses, over and above the amount of the education grant, travel expenses when not payable by U.N., etc...

4. As a matter of fact, the United Nations Organization has itself considered this transferable half of the M.S.A. as a regular source of hard currency to cover expenses such as those mentioned above. Indeed such a case arose last month when a UNOC magistrate of UAR nationality, was refused the transfer of part of his salary in Sterling, for medical care in England, on the pretext that the transferable half of his M.S.A. is meant to cover such expenses.

5. You will from the above appreciate that such a step gave rise to much concern on behalf of the magistrates in question,

who have asked me to approach you as regards this matter. They are apprehensive lestsuch a decision be finalised without due regard to their special situation which is so very different from that of the main body of UNOC staff members to whom the loss of a small proportion of their hard currency income may not be of much consequence.

6. It should be appreciated if you would kindly look into this matter, thus insuring that any decision taken will not affect the availability of an equal amount of hard currency for UNOC magistrates whose case has been presented above. Their's is an exceptional case which calls for special consideration and provision under any new rule that may come to alter the status quo.

JO/ef

CIVPERS-2 (Rev.4/62)

UNITED NATIONS OPERATION IN CONGO
LEOPOLDVILLE

50-53

TO: Mr. P. Maniatopoulos, Chief, Travel Unit

FROM: Mr. G. Fulcheri, Dep. Chief of Civilian Personnel

THROUGH: Mr. T. Trisciuzzi, Exec. Officer, Congo Fund

SUBJECT: Travel of Dependents to Congo

1. This is to authorize you to issue a Travel Authorization (PT.8) for the travel of the dependents of: Mr. Harald SUND,

Title and grade: Judge First Instance - P-4,

Account No.: 652 Congo Fund - Project No. 39-50-03,

as follows:

Wife: Anne Margrete - Norwegian

Address: Astri Aasens vei 18, Trondheim, Norway

Dependent children:

(1) Name: Haagen Age: 14

(2) Name: Anne Mari Age: 13

(3) Name: Edle Age: 11

(4) Name: Annette Age: 2

2. The above-named dependents must arrive in the Congo before 31 December 1964 (2 years contract)

3. Since staff member's place of recruitment is Trondheim, Norway, travel entitlement is Trondheim/BUKAVU/Trondheim.

4. The following sea baggage entitlement is also authorized:

600 kg - Trondheim/BUKAVU

5. We shall instruct the staff member concerned to contact you regarding this matter. Since there is no Congolese diplomatic mission in Norway, kindly arrange to obtain entry visa on the arrival of the above dependents. It is noted that an 8-day entry visa has already been granted.

cc: Mr. T. Trisciuzzi, Exec. Offr., Congo Fund
Mr. H. Sund, Judge First Instance, ONUC, Bukavu

ROUTING SLIP

FOR INFORMATION

Mr. AHMED 214.

Seen by S. H. A.

Mr. Gilpin
To discuss
8/XI

CR. 100 (8-57)

TELEPHONE MESSAGE

Date _____

For _____

From _____

Their Ext. _____ Time Rec'd _____

" Phone No. _____

Will call again [ ] Return call [ ]

Remarks: _____

_____

_____

_____

_____

50-53

8 November 3

TO : Dr. Ralph J. Bunche, Under-Secretary for Special Political Affairs, United Nations, New York

FROM : Max H. Dorsinville, Officer-in-Charge, ONUC, Leopoldville

SUBJECT : Ordonnance of 20 October 1963, "instaurant l'état d'exception" in Leopoldville - Your memorandum of 30 October 1963

Reference is made to your query regarding the status of UN-recruited judges under the "état d'exception".

We looked into the matter immediately the Ordonnance of 20 October 1963 was issued. It was noted that the judicial organisation under the current martial law followed the pattern of the earlier "état d'exception" in Leopoldville; no special problem had arisen for the ONUC magistrates on that occasion.

In order to give you the full picture of the present situation, I am enclosing a copy of a memorandum dated 7 November from the Senior ONUC consultant in the Ministry of Justice to Mr. Gorgé.

With regard to paragraph 5 of that memorandum, it should be pointed out that, while ONUC magistrates have agreed under the present "état d'exception" to draft judgments, this was not the case under the previous "état d'exception". They draft these judgments unofficially and do not take part in the actual delivery of the judgment. Otherwise the procedure is the same as before.

Encl.

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE ONUC LEOPOLDVILLE

On 7 november 1963

To : Mr. Remy Gorgé, Principal Legal Adviser and Political Adviser

From : Gamal M. Badr, Sr Consultant a.i.

Subject: Martial Law and ONUC magistrates.

1. Martial Law was declared in the city of Leopoldville for an initial period of six months, by Decree No. 240 of October 20, 1963. The substantive legislation governing judicial organisation under martial law is embodied in several pre-independence legislative acts which are still in force.

2. The outlines of this organization are as follows:

a) the action of the ordinary criminal courts is suspended and they are replaced, except for the least important of the offenses, by military courts.

b) there is a first instance military court under the name of "Conseil de guerre" composed of one or three officers.

c) the decisions of the Conseil de guerre are subject to appeal before a "Cour militaire" composed of three judges : two officers and a civil presiding judge who is the President of the First Instance Court of the locality.

d) the military courts are entitled to impose penalties superior to those provided for by the penal laws.

e) prosecution before the military courts is assumed by the Attorney General and his staff, and the investigation of criminal cases is done by them as usual.

3. It follows that ONUC magistrates acting as attorneys in the Congolese judiciary continue to assume under martial law the same duties as before, with the only difference that they now represent the prosecution before the military courts instead of the ordinary courts.

4. As to the magistrates of the bench, they are now relieved, for the most part, of criminal hearings which come under the jurisdiction of military courts, except for the presiding-judge of the "Cour militaire", who is a civil judge as mentioned above.

5. It has been unoficially decided, nevertheless, that the judgments given by the military courts should be drafted by the civil judges, because of the inefficiency of the officers comprising the military courts in such matters. This is being done by ONUC judges in a spirit of cooperation, the judgment being, for all purposes, considered emanating from the military court and drafted by them.

6. I understand that ONUC magistrates are facing no particular difficulties because of martial law, and the information I gathered from contacts with most of them indicates that the work of the judiciary is still running as smoothly as could be expected.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

INTEROFFICE MEMORANDUM

TO: Mr. Max H. Dorsinville
Officer-in-Charge, ONUC

Date: 30 October 1963

FILE NO.:

THROUGH:

FROM: Ralph J. Bunche
Under-Secretary

SUBJECT: Ordonnance of 20 October 1963, "instaurant l'état d'exception" in Leopoldville

Reference: your memorandum of 23 October 1963 on recent political developments in the Congo, annexes No. 4 and 5:

We note that under Articles 1 and 2 of the Ordonnance in question, the operation of courts and tribunals is suspended and they are replaced by "les juridictions militaires" in respect of the legal texts listed in Article 2. These provisions could conceivably raise certain problems in relation to ONUC, and particularly with regard to the status of UN-recruited judges of the courts whose operation has been suspended. Is the Government likely to ask any of these judges to serve on the military tribunals which presumably would have to be established under the terms of the Ordonnance?

Cc to Ahmed with
suggestion that he may
be asked re quest.

AB/jp

50-03

5 November 1963.

TO: Mr. G.M. Badr, Acting Senior Consultant, Judiciary

FROM: Gualtiero Fulcheri, Deputy Chief of Civilian Operations

SUBJECT: Candidature of Mr. Gérard M. Laurent

Please refer to your copy of letter 2234/K.132/SG dated 19 September 1963 from Mr. C. Kajemba, "Secrétaire d'Etat à la Justice" addressed to the Chief of Civilian Operations concerning the candidature of Mr. Laurent for the post of Chief Archivist.

Mr. Laurent's application together with all relative papers was duly transmitted to Hq. NY who have replied as follows:

> "We were not aware of the existence of such a post nor do we have the relevant job description. Off hand, Mr. Gerard M. Laurent seems to be a rather marginal candidate, and we are sure that we would find better qualified candidates, when and if recruitment for this post is undertaken".

NOV 6 1963

INFO. COPY 232

cc: Mr. A.C. Gilpin

50-03

SHA/cc

CIV.OPS/1472 Le 1er novembre 1963

Monsieur G. Badr, Conseiller juridique

S. Habib Ahmed, Chef des Opérations civiles

Candidats

Veuillez trouver ci-joint des précisions résumées au sujet des trois candidats pour recrutement au sein du Programme d'assistance technique des Nations Unies au Congo dans le domaine de la magistrature.

Après avoir étudié ces données, je vous serais reconnaissant de m'informer des postes qu'ils pourraient remplir, compte tenu, évidemment, de leur disponibilité.

~~I-100/21~~
50-03

CivOps 1467/63 1 November 1963

Mr. G. Cederwall, Controller of Public Finance

S. Habib Ahmed, Chief, Civilian Operations

Financing of Magistrates

I enclose a copy of a memo received by us from the United Nations Principal Legal Adviser at the Ministry of Justice. Would you be good enough to [illegible]vise me of your views on the question raised concerning [illegible]dget provision for technical assistance in the field of Judicature at your early convenience.

50-03

~~Finance~~

CivOps 1467/63 1 November 1963

Mr. G. Cederwall, Controller of Public Finance

S. Habib Ahmed, Chief, Civilian Operations

Financing of Magistrates

I enclose a copy of a memo received by us from the United Nations Principal Legal Adviser at the Ministry of Justice. Would you be good enough to [illegible]ise me of your views on the question raised concerning [illegible]dget provision for technical assistance in the field of Judicature at your early convenience.

ROUTING SLIP

FOR INFORMATION

1. Mr. AHMED 214

2. Registry

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

CONFIDENTIEL

Le 17 Août 1963

A : Monsieur A.C. Gilpin, Chef a.i. des Opérations Civiles

DU : Conseiller Juridique Principal

OBJET : Participation du Gouvernement Congolais au financement du Programme 1964-65 pour la Magistrature.

1 - Relativement à la participation du Gouvernement Congolais au financement du Programme 1964-65 pour la Magistrature, je vous confirme mon opinion émise au cours de notre entretien d'hier, à savoir que le Gouvernement devrait être informé par voie diplomatique du point de vue de l'ONU, à ce sujet.

2 - Le budget général pour l'année 1964-65 est actuellement en voie d'élaboration et sera prêt le 15 Septembre 1963.

Or, selon les renseignements qui m'ont été fournis, il n'y a au projet du budget du Ministère de la Justice, pour 1964-65, aucune prévision destinée à couvrir le montant de la participation exigée par l'ONU.

3 - On estime qu'il est encore temps de fixer ce point important avec le Gouvernement Congolais, à qui il conviendrait de soumettre le montant à prévoir au budget du Ministère de la Justice pour le traitement des nouveaux magistrats à engager.

CABINET
du PREMIER MINISTRE

Léopoldville, le 21 octobre 1963

3062

A Monsieur H.S. Ahmed
Chef des Opérations Civiles des Nations Unies
au Congo

Léopoldville

Monsieur le Chef des Opérations Civiles,

Dans le cadre du Programme d'Assistance Technique pour les années 1963/1964, offert par les Nations Unies à la République du Congo, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint une liste des candidats que mon Gouvernement souhaiterait voir travailler dans les différents Ministères.

Comme vous en noterez, ces experts peuvent être utilisés soit dans mon Bureau de Coordination économique, soit au Ministère des Finances, au Ministère de la Justice ou au Ministère de l'Intérieur.

Je suis informé que les personnes en question peuvent être contactées par l'intermédiaire du représentant des Nations Unies en Syrie.

Je vous prie donc de prendre les mesures nécessaires afin de procéder rapidement à l'engagement des experts en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef des Opérations civiles, l'expression de ma très haute considération.

LE PREMIER MINISTRE

Cyrille ADOULA

LEON ZAMMARIA, Docteur en Droit - Avocat à la Cour d'Appel et de Cassation, plusieurs fois Ministre.

Peut faire : Organisation de la Justice
Cour de Cassation
Conseil d'Etat
Haute Cour de Justice

ASSAD MAHASHEN, Docteur en Droit de l'Université de Paris; Professeur de Droit civil à la Faculté de Damas; Avocat à la Cour d'Appel; Ministre de la Justice; Ministre des Finances; Ministre des Affaires Etrangères; Ambassadeur à Paris, au Maroc et à Rome.

Peut faire : Organisation de la Justice
Cour de Cassation
Conseil d'Etat
Haute Cour de Justice.

FARAH ZOUHEIR, Ingénieur diplômé des Universités de Bruxelles et de Grenoble - Ingénieur en sciences hydrauliques. Ayant 10 ans de service au Ministère des Travaux publics de Syrie.

Très capable, honnête et très travailleur. Peut tenir le poste d'Ingénieur aux Travaux publics et particulièrement dans la division hydraulique.

CHAFIC AKHRASS, 35-0

35 ans environ, Docteur ès sciences économiques de l'Université de Paris.

10 ans de services bancaires. Secrétaire Général du Ministère du Plan; Conseiller économique et financier de la Présidence de la République; Directeur général de l'organisme économique. - Actuellement Directeur Général de la Banque CMAYAD et propriétaire Rédacteur en chef d'une revue économique et financière.

Très capable, dynamique, travailleur. Peut être affecté : Conseil Monétaire, Bureau de Coordination Economique ou Ministère du Plan.

YASSAR BITTAR, 35-0

40 ans environ, docteur ès sciences économiques de Belgique. Vice-Gouverneur de la Banque Centrale de Syrie.

Très capable, grande expérience. Peut faire : soit Conseil Monétaire, soit Bureau de Coordination économique.

WASSEL CATABI, 35-0

44 ans; docteur ès lettres de l'Université de Paris. Directeur au Ministère de l'Economie Nationale; Directeur du Banco di Roma à Damas; Directeur à la Banque Centrale de Syrie; Directeur Général de la Banque du Monde Arabe.

Très capable - grande expérience. Peut faire : Bureau de Coordination économique ou Ministère de l'Economie Nationale.

SADEK AYOUBI, 30-1

40 ans, docteur ès sciences économiques de l'Université de Washington. Directeur au Ministère des Finances, Directeur Général de l'Organisme économique.

Très capable - très honnête et travailleur. Peut faire : Ministère des Finances - Direction Budget et Direction Contrôle.

KAMAL ABED, 50-3

Licencié en droit, docteur en criminologie, Institut de Criminologie de Paris - Police criminelle. - 20 ans de service à la police de Damas.

Peut faire : police, Ministère de l'Intérieur - magistrature.

/.

50-03 AB/Jp

28 October 3.

THROUGH: Mr. Triscauzzi

Headquarters, New York (Personnel-Civilian Operations)

Judiciary (your 72/31 and 93/7)

The Senior Consultant, Judiciary, advises that the Minister of Justice is unable to make a recommendation regarding the suitability of the following candidates due to the fact that their applications are not accompanied by photocopies of their credentials, i.e. university degrees and certificates of service:

BUCCARELLI, Antonio D. MITRI, Mounah M. NASSER, Abdallah H. OLYMPIO, Lucien	your 72/31
ABDALLAH, Serwat AKHOUNDI, Mahmoud DADBAN, Hassan SALHAB, Farouk N. TABANDEH, Nour Ali TRABOULSI, Antoine E.	your 93/7
PANCARCI, Veli -	your 151/21 and 58/19
EL AZAR, Salem S.	your 52/2

We will therefore hold the above candidatures in abeyance pending receipt of the requested papers. We would be most grateful if, in future, you would ensure that credentials of candidates proposed for the Judiciary are forwarded to us along with the curriculum vitae and interview report.

OCT 29 1963

cc: Mr A. C. Gilpin
Mr G. M. Badr

INFO. COPY 232

Action To
File No.

LP/S.AUG.-
RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

B. P. 3137
LÉO-KALINA d

(1) N° : 2567/E.8/30.-

Objet : Dossier YAZIGI Joseph.-

50-53

Léopoldville, le 25 octobre 1963.-

NOV 8 1963.
ACTION

Monsieur le Chef des Opérations Civiles
de l'O.N.U.C.
à LEOPOLDVILLE.-

Monsieur le Chef des Opérations Civiles,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une ampliation de l'arrêté ministériel n°55 du 30 août 1963 par lequel Monsieur YAZIGI Joseph est désigné pour des besoins urgents et par mesure provisoire, pour remplir les fonctions d'officier du Ministère Public près la Cour d'Appel de Léopoldville.-

Je vous en souhaite bonne réception.-

Veuillez agréer, Monsieur le Chef des Opérations Civiles, l'assurance de ma considération très distinguée.-

LE SECRETAIRE D'ETAT
C.KAJEMBA.-

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L A JUSTICE .-

Secrétariat Général

ARRETE MINISTERIEL D'ORGANISATION JUDICIAIRE
Nº 55 DU 30 / 8 / 1963

Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux,

Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo, spécialement en son article 2 ;

Vu le décret du 6 mai 1958 portant code de l'organisation et de la compétence judiciaires spécialement en son article 19 ;

Vu l'ordonnance d'organisation judiciaire n°17 du 23 août 1963 de Monsieur le Président de la République ;

Vu l'avis du Procureur Général ;

Vu l'urgence;

A R R E T E :

Article unique.-

Monsieur YAZINGI Joseph, Substitut du Procureur d'Etat près le Tribunal de Première Instance de Léopoldville est désigné, pour des besoins urgents et par mesure provisoire, pour remplir les fonctions d'Officier du Ministère Public près la Cour d'Appel de Léopoldville.-

Léopoldville, le 30 août 1963

LE MINISTRE DE LA JUSTICE
GARDE DES SCEAUX,
sé/J.BOMBOKO.-

LE/S.AUE.-
RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

B. P. 3137
LÉO-KALINA

(1) N° 2628/E.8/36.-

Objet : Doss. L. TIMOTHEE.-

50-03

Léopoldville, le 25 octobre 1963.-

Monsieur le Chef des Opérations
Civiles de l'O.N.U.C.
à LEOPOLDVILLE.-

Monsieur le Chef des Opérations
Civiles,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur Timothée, substitut du Procureur d'Etat à Luluabourg a reporté son congé annuel pour l'année prochaine suite à des nécessités du service qui se font sentir dans cette région.-

Veuillez agréer, Monsieur le Chef des Opérations Civiles, l'assurance de ma considération très distinguée.-

LE SECRETAIRE D'ETAT
C.KAJEMBA.-

NOV 8 1963
ACTION

50-03

AB/jp

CIVOPS/1460/63

le 24 octobre 1963.

Monsieur,

Dossier de M. Hamed Wasfy

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre No. 2432/E.S/SG du 7 octobre 1963 par laquelle vous nous demandez le dossier de M. Hamed Wasfy en vue de son affectation aux services judiciaires de Bukavu.

.....

Je vous prie de trouver, ci-joint, une copie de la notice personnelle que M. Wasfy avait remplie en date du 29 novembre 1961 quand son recrutement était en cours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

S. Habib Ahmed
Chef des Opérations civiles
de l'ONU au Congo

Monsieur C. Kajemba
Secrétaire d'Etat
Ministère de la Justice
Cabinet du Secrétaire Général
B.P. 3137
Léo-Kalina

cc: Mr Bach

50-03

IP/jp

OCT 21 1963

File

INFO. COPY Gifts 232

Action To .....

File No.

le 19 octobre 1963.

A: Monsieur Samir Safa, Magistrat

DE: Jacques Schoellkopf, Chef du Personnel Civil

OBJET: Paiement de votre salaire en livres sterling

Je me réfère à votre lettre du 16 septembre adressée à Monsieur le Conseiller juridique principal a.i., que celui-ci m'a transmise par sa note du 1er octobre.

Votre demande a été étudiée avec attention, mais je regrette d'avoir à vous informer que nous ne pouvons autoriser le paiement d'une partie de votre salaire en livres sterling.

Toutefois, étant donné les raisons qui ont motivé votre demande -- il s'agit, en effet, de traitements médicaux que vous désirez suivre à Londres -- l'Organisation serait disposée, à titre exceptionnel, à payer les honoraires de votre médecin sur présentation de sa note, la somme ainsi payée étant retenue de votre salaire. Quant à vos frais de voyage et de séjour en Angleterre, il me semble que la portion convertible de l'indemnité journalière que vous recevez au Congo suffira à y pourvoir.

cc: M. le Conseiller juridique principal a.i.
Mr. S.H. Ahmed, Chief of Civ. Ops.
Mr. George Lansky, Acting Chief, Field Ops. Service

1. Mr Ahmed 214
2. File

50-03

INFO. COPY Griffin 232

Action To: .....

File No. OCT 9 1963 Seen by S. H. A.

Le 18 octobre 1963

A : M. J. Schoellkopf, Chef du Personnel Civil

De : Gamal M. Badr, Conseiller Juridique Principal a.i.

Objet : Candidatures retenues pour la Magistrature.

1. J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen par les services du Département de la Justice, les candidatures ci-après ont été accueillies favorablement :

- M. ACKAOUI Sélim Youssef, ressortissant égyptien
- M. MITTON Edner, de nationalité haïtienne
- M. HURI Gabriel de nationalité libanaise
- M. GARCIA Perez-Bances Jésus, de nationalité espagnole
- M. BAROUDI Samir, de nationalité libanaise
- M. GEARGEOURA Raymond-Alexandre, de nationalité R.A.U.
- M. EL FAR Mohamed Adel, de nationalité R.A.U.
- M. EL SENOUSSI, Rafie Mohamed, de nationalité R.A.U.

2. Les postulations suivantes ont également été retenues sous réserve de la production des documents officiels (photocopie certifiée conforme des titres universitaires, curriculum vitae appuyé des attestations officielles des employeurs) :

- M. COTSAKIS Jean, de nationalité hellénique
- M. EL AZAR Salsem Semi, de nationalité libanaise
- M. PANCARCI Véli, de nationalité turque.

.... 3. Nous vous faisons parvenir, en annexe, les dossiers des candidats à la Magistrature, ci-dessus mentionnés.

cc: M. le Chef des Opérations Civiles

50-03

Le 18 octobre 1963

A : Monsieur G. Fulcheri, Chef-Adjoint du Personnel Civil

De : Gamal M. Badr, Conseiller Juridique Principal a.i.

Objet : Dossier du Magistrat M. Montreuil.

.... J'ai l'avantage de vous faire parvenir, en annexe, sur votre demande, le dossier de Monsieur Mathieu Montreuil, ainsi que l'appréciation de la dite candidature par notre Département de la Justice.

cc: M. le Chef des Opérations Civiles

INFO. COPY
Action No.
File No.

Gelin 232

50-03

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO **UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO**

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

OCT 19 1963

Le 18 octobre 1963

ACTION

TO: 1 Gilpin 232
2
3
☐ N... eted
☐ A...
☐ N Action Required
IN A S

A : Monsieur A. C. Gilpin, Chef Adjoint des Opérations Civiles

De : Gamal M. Badr, Conseiller Juridique Principal a.i.

Objet : Lettre de M. Fausto Renteria-Machado.

Me référant à votre lettre du 17 courant, et sans entrer dans les détails des doléances formulées par M. Renteria-Machado, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la dite lettre est devenue maintenant sans objet.

La mesure dont M. Renteria-Machado se plaint a été prise par M. le Procureur Général provisoirement, en attendant le remplacement de M. Rouchdy, mûté à Elisabethville, par un nouveau Procureur d'état. M. Safa, premier substitut vient d'être nommé à cette place et entre en fonction dans quelques jours. Je crois avoir compris que par la suite M. Hakim, qui faisait provisoirement fonction de Procureur d'état à Bukavu, regagnerait son ancien Parquet.

M. Safa étant d'un grade plus élevé que celui de M. Renteria-Machado, les doléances qu'il avait formulées au sujet de la nomination provisoire de M. Hakim n'ont plus de raison d'être en ce qui concerne M. Safa.

cc: Mr. Dorsinville

50-03

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO **UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO**

OCT 18 1963

ACTION

TO: 1 Trisciaffi 262

Completed
Acknowledged
Action Required

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

18 October 1963

To : Mr. T. Trisciuzzi, Assistant Chief Administrative Officer - Civilian Operations

From : Gamal M. Badr, Sr Consultant a.i.

Subject : Judicature Staff in Léopoldville.

To comply with CAO Administrative Instruction No. 37 dated 18 September 1963, please find below the list of our staff in Léopoldville, with the indication of their addresses :

LAURENT, S.	Malaya House, Ave Léopold II - Apt No. 55 Tel : 2002
BADR, G.	Résidence Kwilu, Ave Olsen - Apt No. 5B
EL BINDARI	c/o Charles Dams, 10 Place Commerciale (Limété) Tel : 7187
BOUCHEREAU, G.	61 Bis Ave Valcke (Kalina)
COLIMON, R.	Ave Leman, Résidence Leman - Apt No. 13 Tel : 2694
CHERIF, M.	Ave Ruwet - Immeuble Dixmude - Apt No. 11
DEIF, S.	171 Bd Albert - Apt No. 2
HAJ-ALI, F.	1110 Ave de la 8ème Armée - Tel : 2696
HELLQUIST, T.	Ave du Park Hembise No. 5 c/o M. King. Tel : 9160
KANSKI, C.	50 A Ave Valcke - Chambre No. 2
NICOLAKAKI, P.	Résidence Jupiter, 35 Ave Banning - B.P. 2543
MEHIRSI, H.	Résidence Savoy, rue Allard l'Olivier - Apt No. 19
PARADELLIS, C.	Résidence Moulaert, Bd du 30 Juin - Apt No. 4 A Tel : 2528

Copies sent to Personnel 19 Oct '63

RENNO, S.	Immeuble Dixmude, Ave Ruwet Tel : 3905
TIMOTHE, L.	Ave Tombeur - Kasai et Strauch No. 48
TSAPOGAS, A.	18 Ave Joséphine Charlotte - Apt No. 7 B.P. 7399
VITALIS, G.	Corner of Ave De Gaulle and du Marché
YAZIGI, J.	Parc Hembise- 72 Ave de Heshoye Tel : 9805

50-03

CIV.OPS./1402/63

le 17 octobre 1963

A: Monsieur G. Badr
Conseiller Juridique Principal a.i.

De: A. C. Gilpin
Chef adjoint des Opérations civiles

Objet: Lettre de M. Fausto Renteria-Machado

Je vous prie de bien vouloir vous référer à la lettre en date du 7 octobre de M. Renteria-Machado, Substitut du Procureur d'Etat à Bukavu, adressée au Procureur Général. Des copies de cette lettre ont été adressées inter-alia au Chef de la Mission, ONUC et à vous-même.

Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir vos commentaires sur la lettre de M. Renteria-Machado, afin que je puisse les transmettre au Chef de la Mission.

cc: M. M. Dorsinville

ROUTING SLIP

TO Mr. Gilpin

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE	X	YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

Please

DATE 14/X FROM

Bukavu, le 7 Octobre 1963.-

Monsieur le PROCUREUR GENERAL, H. MEHIRSI,

à

Léopoldville.-

Transmis copie pour information
à:
son Excellence Monsieur le Président de la République
à Léopoldville,
son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice du Gouvernement Central
à Léopoldville,
son Excellence Monsieur le Chargé de Mission de l'O.N.U. au Congo, Max Dorsainvil,
à Léopoldville,
Monsieur le Conseiller Juridique Principal O.N.U.C.
à Léopoldville,
avec l'assurance de ma considération très respectueuse.

Bukavu, le 7 Octobre 1963.-
Fausto Renteria-Machado,
Substitut du Procureur d'Etat,
Magistrat engagé par l'O.N.U.
en service au Congo.-

Monsieur le Procureur Général,

A mon arrivée à Léopoldville j'ai été affecté à Bukavu en qualité de Substitut du Procureur d'Etat le 11 septembre 1962.

A ce poste j'ai toujours apporté au Procureur toute ma collaboration et mon entier dévouement. Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice judiciaire ont été traitées dans le plus parfait accord.

Monsieur M. Rouchdy, Procureur d'Etat à Bukavu, a reçu une promotion qui m'a vraiment réjoui, mais ma joie fut malheureusement de courte durée. La nomination d'un Substitut plus jeune que moi, tiré d'un autre Parquet, pour remplacer "provisoirement" l'ex-Procureur de Bukavu a une signification bien précise: elle indique que mon travail, mes efforts n'ont pas de mérite. Je vous avoue, Mr. le Procureur Général, que ceci n'est pas fait pour élever le moral d'un Magistrat. Aussi je voudrais savoir en quoi j'ai pu démériter.

Dans cette attente veuillez agréer, Mr. le Procureur Général, avec mes remerciements anticipés, mes salutations les plus distinguées.-

Fausto Renteria-Machado, Substitut du Procureur d'Etat,
Magistrat engagé par l'O.N.U. en service au Congo.-

Fausto Renteria-Machado

50-53 AB/jp

10 October 3.

THROUGH: Mr. Trisciuzzi

Headquarters, New York (Personnel-Civilian Operations)

Judiciary

.....

We enclose Personal History form together with relative papers in respect of Mr. Gérard M. Laurent, candidate for the post of Chief Archivist of the Ministry of Justice and Judiciary Services, which is provided for in the 1964 programme of the Judiciary.

As you will note, the candidature of Mr. Laurent has been approved by the Ministry of Justice. We are therefore sending you these papers for your consideration pending developments with regard to the 1964 programme.

OCT 11 1963

INFO. COPY 232

cc: Mr. A.C. Gilpin
Mr. G.M. Badr

Action To:

File No.

50-03

CIV.OPS./1364/63

8 October, 1963

To: Mr. R. Gorgé, Principal Legal Adviser and Political Adviser

From: A. C. Gilpin, Deputy Chief, Civilian Operations

Subject: Convertibility of salaries of UAR magistrates

Please refer to your note of 4 October regarding the request of the magistrates of UAR nationality for payment of their salaries in convertible currency.

This is a question that has already passed through several hands, and I discussed it with Mr. Laurent some weeks ago. It seems that the basic fear of the magistrates is that their bank accounts in the UAR will be "nationalised".

While it is true that the WHO doctors, with agent status, can choose the currency in which they are paid, this is a general provision and does not apply exclusively to doctors of UAR nationality. I understand that Personnel has already taken up with Headquarters the possibility of applying a similar provision to other experts, but the reaction has been firmly negative.

Unless Personnel is prepared to ~~pursue~~ reopen the question with Headquarters, I do not think that there is anything to be done for the time being. It may be noted that the UAR doctors can at least draw half of their MSA in convertible currency. Moreover, it may be hoped that, with the monetary reform, the situation regarding convertibility will be completely changed.

cc: Mr. Schoellkopf
Mr. Badr

, AUGUST 13, 1963.

CAIRO TAKES OVER MORE INDUSTRIES

240 Affected by New Order —Owners Will Get Bonds

By JAY WALZ

Special to The New York Times.

CAIRO, Aug. 12—the process of socializing the United Arab Republic went a step further today with the nationalization of a wide range of light industry and related enterprises.

Informed sources said a new wave of Socialist laws was in the offing. These would establish new limits on individual incomes and company profits. They would also increase taxes and place new restrictions on activity in certain fields of private enterprise.

At least 500 companies and businesses were said to be affected by the new nationalization orders. Dr. Aziz Sidky Minister of Industry, listed 240 industries that were being take en over.

These included rubber products manufacturers, tanners, textile and flour mills, makers of paints, food processors, including dairies, soft-drink makers and candy manufacturers. Both domestic and foreign companies were on the list.

Service businesses affected included most enterprised engaged in domestic transport such as trucking companies and Nile river barge lines. These are largely small companies that had escaped the sweeping nationalization orders of two years ago.

Government sources said the new measures were in accordance with President Gamel Abdel Nasser's National Charter, promulgated in May, 1962. The charter provides that the "tools of production" shall be controlled by the people.

Former private owners of businesses receive long-term government bonds for their stock holdings.

Three Categories Seized

CAIRO, Aug. 12 (Reuters)—Companies subject to today's nationalization order were listed in three categories: those partly nationalized and partly privately owned, companies under sequestration, and private companies. All now will be fully nationalized.

Owners of shares will be paid the nominal value by the Central Bank—up to 1,000 pounds ($2,240) in cash, the balance in 15-year bonds.

EGYPTE — L'Egypte a décidé de nationaliser toutes les branches du commerce, et dès maintenant, il est interdit d'ouvrir dans le pays un nouvel établissement commercial, comme il est interdit à tout commerçant, aussi modeste que soit son entreprise, de fermer ou de céder son fonds. Cette réforme toucherait près de quatre cent cinquante mille commerçants.

— Le survol du territoire de la République arabe unie est désormais interdit aux avions de l'Afrique du Sud.

MAROC — Le Maroc reconnaîtrait prochainement le — représentants afro-asiatiques au Conseil de sécurité — ont demandé une réunion sur la question de la Rhodésie du Sud.

— Le Maroc reconnaîtrait prochainement le gouvernement en exil de l'Angola.

ROUTING SLIP

TO Mr. Gilpin

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

Could we discuss this, pl.

DATE 4/VIII | FROM George

ROUTING SLIP

TO

Sorge

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
✓	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

DATE	FROM
4/10/53	[illegible]

Léopoldville, le 21 août 1963.-

A Monsieur le Conseiller Juridique Principal

De : Les Magistrats de nationalité R.A.U.

OBJET :
Les émoluments des magistrats de nationalité R.A.U.

Monsieur le Conseiller Juridique Principal,

Les magistrats de nationalité R.A.U. recrutés par l'O.N.U. et mis au service de la magistrature de la République du Congo, ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Les traitements des exposants sont payés, dans une proportion de la moitié ou plus en monnaie égyptienne directement versée en R.A.U. et d'une autre moitié au moins en francs congolais au Congo.-

Or, aucune de ces deux monnaies n'est convertible ou a cours en dehors de ces deux pays et le régime du Contrôle des Changes appliqué en R.A.U. équivaut à un blocage total de la partie du salaire qui y est payée.-

All dealings with such states.

Ainsi, ces magistrats se trouvent désavantagés et privés du droit de jouir du fruit de leur travail; situation qui a amené dernièrement l'O.M.S. à accorder à ses medécins sujets de la R.A.U. au Congo le paiement de leurs traitements en devises libres.-

Confiants en l'esprit de compréhension avec lequel l'O.N.U. examinera leur problème, les magistrats de la R.A.U. sollicitent que leurs émoluments leur soient versés en devises convertibles de manière à leur permettre d'envisager plus tranquillement leur carrière et afin que par équité une même règle régisse les techniciens recrutés par ses soins et qui se trouveraient dans les mêmes conditions.-

Les Magistrats de Nationalité R.A.U.
recrutés par l'O.N.U. au Congo.-

2

50-03

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO **UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO**

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

4 October 1963

TO: Mr. A.C. Gilpin, Deputy Chief of Civilian Operations

FROM: Gualtiero Fulcheri, Deputy Chief of Civilian Personnel

SUBJECT: Record of meeting held on 25 September 1963

.....

Enclosed please find a summary of the meeting held on 25 September 1963 to discuss administrative procedures and other questions pertaining to the Judiciary.

OCT 5 1963
ACTION

TO: Gilpin 232
1
2
3
☑ Action Completed
☐ - Acknowledged
☐ - No Action Required
INITIALS

IP/jd

Compte-rendu de la réunion tenue le mercredi 25 septembre 1963
à 9h.30, au siège de l'ONUC

Etaient présents:

Mr. A.C. Gilpin, Chef-adjoint des Opérations civiles
M. H. Méhirai, Procureur-général
M. S. Laurent, Conseiller Juridique principal
M. G. Pulcheri, Chef-adjoint du Personnel civil
M. T. Trisciuzzi, Administrateur du Congo Fund
Melle Ida Paquin, du bureau du Personnel

La réunion a été convoquée en vue de préciser la marche à suivre dans l'application des règlements de l'ONU concernant les magistrats. Après un échange de vues bref et cordial on adopte d'un commun accord les procédés ci-dessous:

1. Congés

a) Congé annuel et dans les foyers. Les magistrats adressent leur demande de congé au Procureur général qui seul a autorité pour accorder le congé et approuver la date à laquelle le congé peut commencer. Le Procureur général fait connaître sa décision à l'intéressé par l'intermédiaire du Conseiller juridique principal qui la communique, lorsqu'elle est favorable, au Personnel civil de l'ONUC. Le bureau du Personnel détermine le nombre de jours de congé auquel a droit l'intéressé et, le cas échéant, s'occupe des arrangements de voyage, achats de billets, etc.

b) Congé de maladie. Le Conseiller principal autorise les congés de maladie. Il en communique les dates au bureau du Personnel, auquel il fait parvenir, s'il y a lieu, les certificats médicaux.

2. Mutations. Le Gouvernement décide du lieu d'affectation des magistrats et des mutations éventuelles. Tout déplacement des magistrats entraîné par leur mutation d'une localité à une autre

se fait aux frais du Gouvernement. Le Conseiller principal annonce les mutations, donnant les dates de départ et d'arrivée, au bureau du Personnel qui prévient les services administratifs de l'ONUC dans les localités intéressées, ceci afin de fournir aux magistrats en déplacement le transport local et autres services à l'arrivée et au départ.

3. Déplacements. Tout déplacement des magistrats, pour quelque motif que ce soit, est autorisé en premier lieu par le Procureur général. Celui-ci, par le canal du Conseiller principal, informe le bureau du Personnel qui, s'il y a lieu, autorise le transport aux frais de l'Organisation et avise en conséquence les services administratifs de l'ONUC de la localité intéressée.

Monsieur le Procureur Général propose d'envoyer aux magistrats une circulaire décrivant la manière de procéder dans tous les cas ci-dessus.

4. Changements de fonctions et promotions. Le Gouvernement congolais peut attribuer aux magistrats des fonctions autres que celles pour lesquelles ils ont été engagés. Le Gouvernement peut également accorder des promotions. Cependant, lorsqu'une promotion comporte une augmentation de la rémunération, la question se pose de savoir si et comment les Nations Unies peuvent payer l'augmentation qui n'est pas prévue au budget, celui-ci étant établi sur la base des salaires stipulés dans les contracts. M. Gilpin soulèvera la question auprès du Siège à New York.

.../...

X

Fulchiri will prepare note to Mgr.

5. Nouveaux contrats. Monsieur le Conseiller principal rappelle que, à peu d'exceptions près, les contrats des magistrats arrivent à expiration en 1964, à partir de mai et juin pour la plupart. Les nouveaux contrats seront-ils offerts par les Nations Unies ou par le Gouvernement congolais? Il souligne l'importance d'en arriver à une décision dans un proche avenir. M. Gilpin dit qu'on ne pourra vraisemblablement rien savoir avant la fin de l'année. Les Opérations civiles s'occupent de la question et insisteront auprès du Siège pour qu'une décision soit prise dans les meilleurs délais et en tous cas avant la fin de février au plus tard.

Monsieur le Procureur général estime que le régime des congés adoptés par les Nations Unies est moins libéral que celui de la plupart des gouvernements en ce qui concerne la magistrature, fait dont il y aurait lieu de tenir compte dans l'élaboration de nouveaux contrats.

Monsieur le Conseiller principal présente quelques suggestions — auxquelles s'associe Monsieur le Procureur Général — concernant le recrutement des magistrats: les candidats devraient avoir au moins 35 ans et avoir de l'expérience dans la magistrature ou le barreau de leur pays. Ils devraient avoir une formation juridique latine, fondée sur le code Napoléon. Monsieur le Conseiller formulera par écrit ces suggestions fondées sur l'expérience acquise, que M. Gilpin transmettra au Siège.

99

4f

50-03

DJ/S.AUG.-

RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

B. P. 3137
LÉO - KALINA

Léopoldville, le 2 octobre 1963.-

OCT 8 1963
ACTION

TO:
1 Gibson 232
2 Tolichuzzi 262
☑ - Action Completed
☐ - Action Required
☐ - No Action Required
INITIALS

Monsieur le Chef des Opérations Civiles
de l'O.N.U.C.
à LEOPOLDVILLE.-

(1) N° : 2393/E.8/S.G.-

Objet : Doss.GHAMRA Walid.-

Monsieur le Chef des Opérations Civiles,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un congé de 42 jours est accordé à Monsieur GHAMRA Walid, Président du Tribunal de District du Haut-Uélé à Stanleyville. Ce congé prendra cours à partir du 23 septembre 1963.-

Veuillez agréer, Monsieur le Chef des Opérations Civiles, l'assurance de ma considération trés distinguée.-

LE SECRETAIRE D'ETAT
C. KAJEMBA.-

REPUBLIQUE DU CONGO
SECRETARIAT GENERAL
MINISTERE DE LA JUSTICE

c.c. sent to Fulcheri
9/10/63

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

50-03

RÉPUBLIQUE DU CONGO

CABINET
DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Léopoldville, le 1er octobre 1963.-

OCT 10 1963
ACTION
TO: Gielen 232
Trisetyn 1.26
Completed
Acknowledged
Action Required

A Monsieur H. MEHIRSI
Procureur Général
LEOPOLDVILLE/KALINA.-

Transmis copie pour information à
Monsieur le Chef des Opérations
des Nations Unies au Congo
LEOPOLDVILLE.-

N° 2373/E.8/SG.-

Objet : Dossier H. MEHIRSI
Demande congé.-

Monsieur le Procureur Général,

En réponse à votre lettre du 23 septembre 1963, j'ai l'honneur de vous informer que je marque accord à ce que vous preniez votre congé annuel à partir du 1er octobre prochain.-

Monsieur DECOUX, Avocat Général, assumera l'intérim durant cette période jusqu'à votre retour.-

LE MINISTRE DE LA JUSTICE
ET GARDE DES SCEAUX.-
J. BOMBOKO.-

REPUBLIQUE DU CONGO
CABINET DU MINISTRE
MINISTERE DE LA JUSTICE

50-03

INFO. COPY Gielgin 232

SEP 30 1963

Le 30 septembre 1963

A : Monsieur G. Fulcheri, Chef-Adjoint du Personnel Civil

De : Gamal M. Badr, Conseiller Juridique Principal a.i.

Objet : Candidature pour la Magistrature.

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe, pour examen, copie de la lettre datée du 13 courant que nous adresse Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Justice, relative à la candidature de Mr. PANOS Anagnostoy, de nationalité Grecque.

cc: Mr. le Chef des Opérations Civiles

LP/BD.-

RÉPUBLIQUE DU CONGO

CABINET
DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Léopoldville, le 13 septembre 1963.-

NOTE POUR MONSIEUR LAURENT
CONSEILLER JURIDIQUE PRINCIPAL DE L'ONU.

N° 2134/K.13.s/SG.

Objet : Candidature de
Mr. PANOS ANAGNOSTOY
Magistrature.-

L'examen de la candidature présentée par Mr. PANOS appelle les considérations ci-après :

Par lettre datée du 20 septembre 1962, Mr. PANOS ANAGNOSTOY, de nationalité Grecque, âgé de 39 ans, a posé sa candidature pour un poste dans la magistrature au Congo.-

Dans cette lettre il déclare être Licencié en Droit et Licencié en Sciences Politiques de l'Université de Salonique en Grèce, m'avoir passé avec succès les deux diplômes préparatoires au Doctorat à l'Université de Paris, connaître le français et pratiquer en tant qu'avocat admis à plaider devant la Cour de Mytelène en Grèce.-

Dans cette même lettre il demande à connaître les formalités qu'il devrait accomplir afin que sa candidature puisse être considérée.-

APPRECIATIONS.

A cet effet, les Nations-Unies devraient porter à la connaissance de ce candidat qu'il devrait remplir un formulaire de demande d'emploi qu'elle a conçu pour les candidatures aux postes prévus par l'Assistance Technique qu'elle porte au Congo et qu'il devrait annexer à ce formulaire des photocopies certifiées conformes de ses certificats et diplômes ainsi que son curriculum vitae étayé par des attestations officielles.-

Dans ce but aussi les Nations-Unies devraient faire parvenir à ce candidat deux spécimens des formulaires précités et lui faire savoir qu'une fois ces formulaires remplis et les documents susmentionnés réunis, il devrait envoyer le tout à l'adresse de Monsieur le Conseiller Principal du Ministère de la Justice du Gouvernement Central à Léopoldville.-

En attendant un dossier devrait être ouvert au nom de ce candidat au Ministère pour recueillir au fur et à mesure les documents qui lui parviendront par la suite relativement à cette demande.-

LE SECRETAIRE D'ETAT,
C. KAJEMBA.-

50-03

INFO. COPY - Gilbin 232

Action 19

No. SEP 30 1963

Le 30 septembre 1963

A : Monsieur G. Fulcheri, Chef-Adjoint du Personnel Civil

De : Gamal M. Badr, Conseiller Juridique Principal a.i.

Objet : Candidature pour la Magistrature.

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe, pour examen, copie de la lettre datée du 13 courant que nous adresse Monsieurle Secrétaire d'Etat à la Justice, relative à la candidature de Mr. PHORAS Georges de nationalité Grecque.

cc: Mr. le Chef des Opérations Civiles

LP/BD.-

RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

B. P. 3137
LÉO-KALINA

NOTE POUR MONSIEUR LAURENT
CONSEILLER JURIDIQUE PRINCIPAL O.N.U.

(1) N° : 2135/K.13.z/SG.

Objet : Candidature
Mr. Georges PHORAS
Magistrature.

Par lettre datée du 7 août 1963, Mr. Georges PHORAS, avocat de nationalité greque, pose sa candidature pour un poste dans la magistrature au Congo.

A cet effet il expose qu'il a fait ses études de Droit à l'Université de Thessalonique, qu'il exerce la profession d'avocat depuis neuf ans et plaide actuellement devant la Cour d'Appel. Les photocopies de ses certificats et diplômes ainsi que les pièces justificatives de son curriculum vitaë n'ont pas été joints à sa demande.-

Malgré qu'en l'état du dossier il soit impossible de porter une appréciation sur cette candidature il n'en demeure pas moins qu'il appert du style dans lequel la demande est rédigée que le candidat ne possède que très médiocrement la langue française, c'est pourquoi il serait inutile de le charger de compléter son dossier et indiqué de ne donner aucune suite à cette demande.-

Léopoldville, le 13 septembre 1963.

LE SECRETAIRE D'ETAT,

C. KAJEMBA.-

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

50-03

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO **UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO**

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Le 27 septembre 1963

A : Monsieur A.C. Gilpin, Chef Adjoint des Opérations Civiles

De ; Gamal Moursi Badr, Conseiller Juridique Principal a.i.

Objet : Ordonnance de nomination.

.... J'ai l'avantage de vous faire parvenir, en annexe, copie de l'Ordonnance d'Organisation Judiciaire No 219 du 25 septembre 1963 du Chef de l'Etat, nommant MM. SUND Harald et SAFA Samir respectivement, juge du tribunal de première instance à Bukavu et Premier Substitut du procureur d'Etat près le tribunal de première instance à Bukavu.

SEP 28 1963
ACTION
TO: 1 Gilpin 232
2
3
Action Required

cc: Mr. le Chef du Personnel Civil

Th.Tsh.
REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA JUSTICE

1er DIRECTION

ORDONNANCE D'ORGANISATION JUDICIAIRE
Nº 219 DU 25 / 9 / 1963.-

Le Président de la République,

Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo, spécialement en ses articles 194 et 195;

Vu, tels que modifiés à ce jour, les décrets coordonnés par l'arrêté royal du 13 avril 1936 portant statut des magistrats de carrière;

Vu l'accord conclu entre le Gouvernement de la République et l'Organisation des Nations Unies au sujet du recrutement par cette dernière, de juristes appelés à servir auprès des juridictions congolaises;

Considérant que les circonstances exceptionnelles du moment ne permettent pas d'observer toutes les conditions et formalités légales;

Sur la proposition du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

O R D O N N E :

Article 1er :

Sont nommés :

a) Juge du tribunal de première instance de Bukavu : M. SUND Harald.

b) Premier Substitut du procureur d'Etat près le tribunal de première instance de Bukavu : M. SAFA Samir.

Article 2.

Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Léopoldville, le 25 / 9 / 1963.-

Joseph KASA-VUBU

VU M. LE CONSEILLER JURIDIQUE.

Par le Président de la République
Le Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
J. BOMBOKO.

P.C.C.C.
Léopoldville, le 28/9/1963
Le Directeur Chef de Sce a.i.
G. KABENGELE.

REPUBLIQUE DU CONGO
1e DIRECTION
JUSTICE
MINISTERE DE LA JUSTICE

50-B

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC LEOPOLDVILLE

Le 27 septembre 1963

A : Monsieur A.O. Gilpin, Chef Adjoint des Opérations Civiles

De : Omal Monrai Nadr, Conseiller Juridique Principal a.i.

Objet : Ordonnance de nomination.

J'ai l'avantage de vous faire parvenir, en annexe, copie de l'Ordonnance d'Organisation Judiciaire, No 219 du 25 septembre 1963 du Chef de l'Etat, nommant MM. SUMD Marcel et SAFA Samir respectivement, juge du tribunal de première instance à Bukavu et Premier Substitut du procureur d'Etat près le tribunal de première instance à Bukavu.

cc: Mr. le Chef du Personnel Civil

Y.T.T.
REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA JUSTICE

1er DIRECTION

ORDONNANCE D'ORGANISATION JUDICIAIRE
N° 219 DU 25 / 9 / 1963.-

Le Président de la République,

Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo, spécialement en ses articles 194 et 195;

Vu, tels que modifiés à ce jour, les décrets coordonnés par l'arrêté royal du 13 avril 1936 portant statut des magistrats de carrière;

Vu l'accord conclu entre le Gouvernement de la République et l'Organisation des Nations Unies au sujet du recrutement par cette dernière, de juristes appelés à servir auprès des juridictions congolaises;

Considérant que les circonstances exceptionnelles du moment ne permettent pas d'observer toutes les conditions et formalités légales;

Sur la proposition du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

O R D O N N E :

Article 1er :

Sont nommés :

a) Juge du tribunal de première instance de Bukavu : M. SUND Harald.

b) Premier Substitut du procureur d'Etat près le tribunal de première instance de Bukavu : M. SAFA Samir.

Article 2.

Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Léopoldville, le 25 / 9 / 1963.-

Joseph KASA-VUBU

VU P. LE CONSEILLER JURIDIQUE.

Par le Président de la République
Le Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
J. BOMBOKO.

P.C.C.C.
Léopoldville, le 28/9/1963
Le Directeur Chef de Cce a.i.
G. KABENGELE.